



Décès d'un formateur forestier Toutes les parties civiles doivent être entendues.

Le 22 septembre 2016, notre collègue, Yoan Bérodot, formateur forestier au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Saugues (43), est décédé du travail, alors qu'il encadrait seul un groupe de sept stagiaires adultes sur un chantier pédagogique de bûcheronnage à Chanteuges (43).

Depuis trois ans, cet accident dramatique et les autres accidents graves survenus depuis dans l'Enseignement agricole, démontrent l'extrême dangerosité des activités de bûcheronnage et de travaux forestiers. Ce secteur reste le plus accidentogène, avec un taux de fréquence de 130 accidents du travail par millier d'heures travaillées, loin devant le BTP (90 Accidents du Travail/millier d'heures travaillées) et la moyenne du régime général (30 Accidents du Travail/millier d'heures travaillées).

Depuis trois ans, nos deux organisations syndicales, la CGT Agri et le SNETAP FSU, se sont engagées pour soutenir la famille de notre collègue décédé mais aussi pour empêcher que le débat ne se réduise à la recherche de la seule responsabilité du stagiaire adulte, accusé d'homicide involontaire. Nous ne pouvons pas accepter que soient renvoyés face à face la famille de la victime et ce jeune stagiaire sans que soient interrogées les responsabilités de l'employeur, l'établissement public local de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Brioude Bonnefont dont dépend le CFFPA de Saugues, et du donneur d'ordre

Depuis trois ans, nos deux organisations, par l'intermédiaire de notre avocat Maître Weyl, n'ont eu de cesse de demander des investigations complémentaires afin d'analyser l'organisation des chantiers et les procédures en matière de sécurité dans cet établissement de formation.

Depuis un an Nous avons obtenu en décembre 2018, après trois renvois (mars et août 2017, et janvier 2018) et contre l'avis du procureur, l'ouverture d'une information judiciaire pour que soient enfin examinés les nombreux éléments démontrant le manquement aux obligations de sécurité incombant à l'employeur.

Aujourd'hui, nous avons été informé par le tribunal du Puy du cinquième renvoi de l'affaire, sans doute dans l'attente de l'instruction judiciaire. Si nous nous satisfaisons de la poursuite de ce complément d'instruction pour qu'enfin « la vérité sorte du puits », la CGT Agri et le SNETAP -FSU souhaitent être associées à ces investigations et jouer pleinement leur rôle de partie civile, d'être auditionnées et que leur avocat, Maître Weyl puisse avoir accès au dossier d'instruction.

Aujourd'hui, avec les collègues de Yoann Bérodot, victime du travail, nous restons déterminés et mobilisés pour que l'instruction examine les conditions dans lesquelles notre collègue et ses stagiaires ont été amenés à exercer sur ce chantier et identifie les manquements aux obligations de sécurité qui s'imposent à tout employeur, en l'occurrence l'établissement public de Brioude-Bonnefont.

Aujourd'hui et demain face aux drames incommensurables subit par la famille de notre collègue Yoann Bérodot et par les familles des 8 jeunes décédés dans l'enseignement agricole en 2018*, nous continuerons à agir pour que de tels accidents mortels en situation de formation ne se reproduisent pas !

Paris le mardi 18 octobre 2019

Contact Presse /

Jean Marie Le Boiteux , SNETAP FSU : 06,09,21,02,90

Thomas Vaucouleur CGT Agri : 06,77,26,35,32

* Selon les chiffres fournis par le Ministère de l'Agriculture en octobre 2019, 11 jeunes en formation sont décédés d'un accident en 2018 et d'entre eux étaient dans l'enseignement agricole. A ces chiffres, il faut ajouter les jeunes lourdement blessés et invalides du travail.